

Procès-Verbal
de l'Assemblée Ordinaire
jeudi 14 mars 2024 à 20:00
à la salle de paroisse de Sierre

Vingt-cinq personnes ont répondu à l'invitation du Conseil de paroisse publiée à temps dans le Journal "Protestant n° 37" de mars-mai 2024.

Membres du Conseil de paroisse présents :

Delphine Dütschler, Josiane Koueguem, Beatrice Zufferey, Sonja Koss, Pascal Vittoz et Gilles Cavin, pasteur francophone, Andrea Sterzinger, pasteur germanophone

Les personnes suivantes se sont excusées :

Marie-Rose Zufferey, Leo et Mattie De Viet

1. Ouverture de l'Assemblée de Paroisse

La présidente de l'Assemblée de paroisse, Agnes Zollinger (AZ), ouvre l'assemblée ordinaire 2024 de la paroisse, convoquée conformément aux statuts. Elle souligne que la convocation et l'ordre du jour sont parvenus à temps par le journal « Protestant ».

Elle souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes qui manifestent ainsi leur intérêt pour les affaires de la paroisse.

La présidente déclare l'assemblée apte à délibérer. Elle demande que les personnes qui souhaitent prendre la parole s'annoncent par leur nom.

Scrutatrice désignée : Danielle Gollier.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Déclaration de Foi de l'EREV

Lecture de la déclaration de foi en français et en allemand par AZ.

3. Méditation et Prière

Gilles Cavin (GC) entreprend une lecture et une analyse de l'Évangile selon Jean en mettant en évidence la parabole centrée sur l'eau, source de vie et symbole du rapprochement vers Dieu. Andrea Sterzinger reprend pour sa part le 12^{ème} chapitre de la première lettre de l'apôtre Paul

aux Corinthiens en soulignant que nous avons le même Seigneur en dépit de nos diversités.

4. Procès-verbaux des Assemblées ordinaire et extraordinaire de 2023

Les procès-verbaux des assemblées paroissiales ordinaire et extraordinaire du 16.03.2023 et du 17.09.2023 ont été publiés sur Internet.

AZ soumet indépendamment chacun des procès-verbaux à l'assemblée.

Sans remarque ou opposition, **le PV de l'assemblée du 16 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.** De même, sans demande de précision ou autres, **le PV de l'Assemblée de paroisse extraordinaire du 17 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.** Dans les deux cas 27 personnes se sont prononcées.

5. Rapports statutaires

Les rapports statutaires de la Paroisse de Sierre relatifs à l'année 2023 font l'objet d'un commentaire de Delphine Dütschler (DD), présidente du Conseil de paroisse de Sierre, qui rappelle l'importance de la participation à une telle assemblée.

Elle souligne la reprise des activités complètes de la communauté germanophone par l'entrée en fonction de la pasteure Andrea Sterzinger (AS).

Le Conseil de paroisse s'est ensuite penché sur l'offre des activités proposée par la paroisse, afin qu'elle réponde au mieux aux besoins des paroissiennes et paroissiens. DD remercie le Conseil de paroisse et le Bureau de l'assemblée pour tout le travail effectué.

Les rapports statutaires 2023 du Conseil de paroisse sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée.

6. Comptes 2023 et Rapport des Vérificateurs

L'assemblée a pu prendre connaissance des comptes 2023, soit sur les documents imprimés qui étaient disponibles au temple, soit sur le site internet.

AZ remercie M. Vouardoux pour son travail et donne la parole à Josiane Koueguem (JK), trésorière de la paroisse, pour la présentation des comptes 2023.

JK propose une présentation succincte portant uniquement sur les points saillants des comptes 2023.

Suite à une observation d'une personne de l'assemblée, il est rappelé que les montants en rouge ont excédé les montants qui avaient été mis au budget, tandis que les montants en vert ont été inférieurs à ce qui avait été prévu.

Situation générale

Les comptes 2023 se sont bouclés sur un résultat positif de CHF 2'972.- 83. Deux provisions avaient été créées, l'une sur le fonds de réserve consolidé à hauteur de CHF 20'000.-, l'autre sur le fonds de rénovation à hauteur de CHF 19'000.-.

Compte d'exploitation « cultes »

- Les frais de personnel ont été moins élevés que prévu en raison de la venue seulement au deuxième semestre 2023 de la pasteure germanophone. Les coûts réels ont donc été inférieurs de CHF 9465.-50 par rapport au budget.
- Les coûts d'exploitation avaient été budgétisés en 2022 pour des travaux à hauteur de CHF 5000.- en 2023, mais ce poste a passé à CHF 24'868.-. Cela s'explique par des dépenses effectives de CHF 5868.-, mais aussi par la provision de CHF 19'000.- susmentionnée qui avait été décidée. Les coûts d'électricité ont légèrement augmenté, la publication a coûté un peu moins, tandis que les frais pour les groupes de l'Eglise ont

été un peu plus élevés.

- Le poste « récupérations diverses sur salaires » indique un retour d'un montant en raison du début d'activité du pastorat germanophone seulement lors du deuxième semestre. Cela a entraîné qu'aucune aide n'a été demandée au fonds du Jubilé.
- Les compte d'exploitation « cultes » a globalement généré des dépenses plus réduites de CHF 15'712.-78 par rapport au budget

Des vifs remerciements sont encore adressés à tous ceux qui ont contribué aux collectes et qui peuvent par ailleurs faire valoir l'attestation fiscale qui leur a été envoyée en début d'année lors de leur déclaration d'impôts.

Compte d'exploitation « autres secteurs »

- Le poste des salaires a augmenté par rapport au budget
- Le poste de charges sociales a été inférieur au budget en raison de l'absence d'un pasteur germanophone au cours du premier semestre 2023
- Globalement, le poste des rémunérations a dépassé le budget d'un montant de CHF 5'402.- 50
- Le poste « frais d'exploitation » a entraîné un dépassant du budget de CHF 9'289.-50, en raison de travaux à Icogne et de l'établissement de plans et de la réparation du chauffage à Planzette
- Globalement, les frais d'exploitation avaient été budgétisées à CHF 79'000.-, mais ils ont en fait atteint CHF 93'861.-32, soit un dépassement budgétaire de CHF 14'861.-32.
- En ce qui concerne les recettes locatives des bâtiments de la paroisse, ceux-ci ont rapporté CHF 1352.- 05 de plus que prévu.
- L'excédent de recettes de ce compte d'exploitation a été très légèrement inférieur (CHF 3'640.-) à ce qui avait été prévu

Questions se rapportant au chapitre 6 :

- Une question survient par rapport au poste « acheminement de collectes affectées », avec un résultat de CHF 1206.-95. Ce poste recouvre les collectes obligatoires qui ont lieu quatre fois par année, les collectes des cultes, mais aussi toutes les collectes qui sont répercutées ailleurs (par exemple pour « Sierre partage ») et qui sont affectées à ce compte. Le montant de CHF 1206.-95 est ainsi bien inférieur par exemple à celui de 2022 et cela s'explique par des changements d'affectation comptable, dans le cas présent des versements directs par voies bancaire ou postale aux œuvres. La gestion du poste « acheminement de collectes affectées » sera revue dès cette année (2024).
- Une question se rapporte à la somme de CHF 6000.- provenant de produits extraordinaires. Cela provient d'imprécisions de facturation de l'imprimerie produisant le journal paroissial qui a amené à provisionner sous forme de passif transitoire cette somme depuis 2021. Constatant qu'il n'y avait en fait aucun arriéré, ce montant a donc été passé dans le poste « caisse » en 2023.
- Une question survient concernant la dépense de réparation du chauffage à Planzette. La pompe de circulation a dû être changée, entraînant le dépassement du budget qui avait été prévu.

Rapport des vérificateurs de comptes

Les comptes 2023 ont été vérifiés rigoureusement le 11.3.2024 par les réviseurs Lea Rittiner et Erhard Saur. Ils sont chaleureusement remerciés. Le rapport de vérification des comptes 2023 est lu en français par Erhard Saur et projeté à l'écran en allemand. Il est constaté que la comptabilité a été tenue de manière professionnelle par la société SemFid, représentée par M. Eric Vouardoux, en accord avec les règles de l'EREV et de l'Etat, avec une claire séparation entre les frais de cultes et les autres secteurs.

Les réviseurs proposent d'accepter les comptes 2023 et de donner décharge à la fiduciaire SemFid et au Conseil de Paroisse.

Les comptes 2023 sont acceptés par 24 voix et 3 abstentions et décharge est donnée au trésorier, aux réviseurs ainsi qu'au Conseil de paroisse.

7. Investissements à prévoir et situation au niveau du patrimoine immobilier

7.1 Accès et rampes pour handicapés

Pascal Vittoz (PV) rappelle qu'il s'agit de créer un accès pour handicapés entre la terrasse du temple et le bâtiment de la salle de paroisse (par une rampe), y compris l'accès au premier étage de cette dernière (par une plateforme mobile motorisée accrochée à la barrière de l'escalier). Le mandat a dû être confié à un autre architecte et a donc pris 6 mois de retard.

En terme de coûts, la rampe coûterait CHF 58'780.- (avec une subvention possible comprise entre CHF 4'900.- et CHF 8'200.-), la plateforme mobile CHF 32'000.- (avec une subvention de CHF 7'500.-), soit quelque CHF 80'000.- (y compris imprévus) à charge de la paroisse. Cette somme représente 66 % des réserves actuelles pour les bâtiments de la paroisse, donc réduirait la capacité de les entretenir. Un emprunt n'est pas envisagé en raison des charges d'intérêt qu'il implique.

7.2 Isolation du plafond de la salle de paroisse

PV explique que la salle est très mal isolée, avec une grande déperdition de chaleur qui rend la salle très difficile à chauffer par grand froid. Le concept est de poser une nouvelle isolation couplée avec la mise en place de panneaux solaire en toiture et la substitution du chauffage actuel par une pompe à chaleur alimentée par les panneaux solaires.

Ces travaux imposeraient que le bâtiment respecte aussi les normes en vigueur en matière de protection incendie, de risques sismiques et d'issues de secours.

L'enveloppe de ces travaux est estimée entre CHF 300'000.- et CHF 400'000.-, aucun montant plus précis n'a pour l'instant été fourni. Cet investissement serait à long terme compensé par l'économie des frais de chauffage ainsi que les revenus provenant de la vente du courant solaire excédentaire produit par les panneaux

7.3 Bâtiment de Planzette

PV poursuit en informant que la commune de Sierre souhaite quitter le bâtiment de Planzette en 2025. Un éventuel repreneur s'est manifesté, mais il a besoin de plus d'informations sur la disposition des pièces, d'où la nécessité d'avoir eu recours à un architecte pour relever toutes les dimensions de ce bâtiment.

Les travaux de rafraîchissement de ce bâtiment sont estimés à CHF 100'000.-, soit deux ans de revenus de location.

7.4 Priorités à définir par rapport aux points 7.1 à 7.3

PV propose que l'on attende de détenir les chiffres plus précis quant à ces investissements avant de prendre une décision qui ne pourra se prendre que lors de la prochaine assemblée de paroisse au mois de septembre 2024, en particulier en ce qui concerne l'accessibilité pour handicapés pour un montant estimés à CHF 80'000.-

Les questions suivantes sont alors posées :

- Erica Comby s'interroge si la plateforme mobile pour handicapés est obligatoire. La réponse est oui, car il s'agit d'un bâtiment public. Elle s'interroge aussi sur l'accessibilité

des toilettes pour les handicapés. Ce point n'a pas été étudié, mais il devrait être pris en considération.

- Marianne Schmidburgk pose la question quant à une éventuelle vente du bâtiment de Planzette afin de financer d'autres travaux. La réponse est que ce ne serait pas favorable, car le montant qui serait obtenu augmenterait considérablement la fortune de la paroisse et risquerait de réduire les subventions publiques dont elle bénéficie. D'autres part, le bâtiment de Planzette permet à la paroisse de percevoir un revenu net annuel de l'ordre de CHF 40'000.-. Ce bâtiment est de plus porteur d'une valeur historique est symbolique pour la paroisse protestante de Sierre.
- Philippe Badoux explique que la rampe pour handicapés entre l'église et la salle de paroisse serait esthétiquement très dommageable. En ce qui concerne la plateforme mobile pour chaises roulantes, il affirme qu'il n'y a que très rarement des personnes handicapées qui veulent accéder à la salle de paroisse. Il s'oppose donc à cette dépense de quelque CHF 80'000.-. En revanche, il soutient pleinement le projet de mise aux normes de ce bâtiment et de pose d'une pompe à chaleur comme de panneaux solaires. En ce qui concerne le bâtiment de Planzette, il lui paraît préférable d'attendre pour l'instant.
- Marianne Schmidburgk souligne l'irrégularité du revêtement du chemin passant autour du bâtiment de la salle de paroisse qui rend très difficile un déplacement en fauteuil roulant.
- Erika Comby s'inquiète de la pente de la rampe prévue entre l'église et le bâtiment de la salle de paroisse. Il lui est répondu que les normes fixent une déclivité maximum de 6 % pour une personne se déplaçant seule en fauteuil roulant et de 12 % si une personne aide à pousser le fauteuil. La rampe prévue aurait une déclivité de 12 %.
- Anne-Marie Boillat demande s'il a été pensé de créer une rampe à l'arrière du bâtiment de la cure pour accéder à la salle paroissiale. Il lui est répondu que ce n'est pas possible en raison d'un dénivelé de 2 m entre l'arrière de la cure et l'entrée de la salle paroissiale.
- Jules-Emile Durgnat demande s'il a été envisagé d'installer un monte-charge à l'extérieur du bâtiment. La réponse est oui, mais les coûts en résultant ont amené à écarter cette possibilité, surtout également en termes de coûts d'entretien. La question de l'obligation légale d'un tel système est ensuite posée. La réponse est non, car le bâtiment de la salle de paroisse est si ancien qu'il n'y a pas d'obligation en la matière. La dernière question touche à la pertinence d'une telle installation, eu égard aux très rares cas de personnes en fauteuil roulant devant accéder à la salle de paroisse. Il lui est confirmé que tel est le cas.
- PV mentionne finalement que la possibilité d'un monte-charge extérieur a aussi été écartée en raison des possibles dépréciations par incivilité que pourrait subir une telle installation.

8. Journée famille

Murielle Nanchen (MN), représentante de la commission « jeunesse », rappelle la journée famille du dimanche 26 mai à Monthey, essentiellement pour les enfants entre 5 et 12 ans. Le thème principal s'intitule « La vie en couleurs » et des ateliers seront proposés. Une grande fresque sous forme de trois panneaux sera réalisée à cette occasion et elle se déplacera ensuite d'une paroisse à l'autre.

9. Message du Conseil synodal

Robert Burri (RB) transmet tout d'abord toutes les salutations du Conseil synodal et relève la question de l'accès aux personnes à mobilité réduite et des dépenses qui s'y rattachent. La question centrale est de savoir s'il s'agit en termes comptables d'une charge ou d'un investissement, mais il faut tenir compte du vieillissement de la population, donc des fidèles, qui va impliquer que les personnes souffrant des telles difficultés de déplacement vont se multiplier.

Le Conseil synodal est en fin de législature en 2024, avec la démission de Michel Ringeisen et de Mario Giacomino à la fin du mois d'avril. Ces personnes seront substituées par l'intégration de Sarah Schulthess, pasteure à Sion, qui entrera en fonction après les vacances scolaires, en raison en particulier d'une absence prévisible pour raison de maternité. Une personne laïque, à priori haut-valaisanne, devrait encore intégrer le conseil dans le courant de l'automne.

Le Conseil synodal note le rejet par la population valaisanne du projet de nouvelle constitution, ce qui permet le maintien des relations actuelles entre les Églises et l'État. L'Église réformée évangélique est déjà reconnue de droit public, donc les communes sont tenues de prendre à leur charge d'éventuels déficits des frais de culte lorsque les paroisses ne peuvent les assumer. Il existe également des conventions de financement avec les communes, ce qui est le cas dans la paroisse de Sierre.

Plusieurs postes ministériels sont à repourvoir en Valais. Ces vacances de poste sont pour l'instant assumées par les pasteurs retraités, soit Guy Liagre à Crans-Montana ainsi que Rosine Righetti et Armand Bissat à Martigny.

Enfin, le pasteur Nils John débutera son activité dès le mois d'août à la paroisse du Coude du Rhône, tandis qu'un poste reste toujours vacant à Monthey.

En rapport avec les assurances pertes de gain, le Conseil synodal avait décidé de ne plus prendre d'assurance de ce type dès la fin 2022 en raison du niveau de primes. Un fonds a donc été créé afin de disposer d'une assurance interne à l'Église. Ces réserves cumulées atteindront probablement CHF 200'000.- à fin 2024. Simultanément, les charges salariales devraient baisser à l'avenir.

RB conclut en transmettant tous ses remerciements au Conseil de paroisse et à toutes les personnes qui s'engagent bénévolement.

10. Divers et vœux de l'assemblée

- Béatrice Zufferey, membre de Terre Nouvelle, rappelle qu'un concert à l'Église protestante et un repas sont organisés le samedi 27 avril à Martigny pour recevoir la communauté Terre Nouvelle du Valais.
- Marianne Schmidburgk déplore qu'il n'y a que deux cultes en allemand par mois, alors qu'à Loèche-les-Bains il y a culte germanophone chaque dimanche qui rassemble plusieurs personnes.
- Oddrun Arnold soutient ce discours et souhaiterait qu'il y ait si possible 3 cultes germanophones par mois à Sierre
- AS soutient volontiers une telle idée, mais relève que son mandat n'est que de 50 % et limite donc le nombre de cultes qu'elle peut donner
- GC indique que, indépendamment de la langue dans laquelle les cultes sont tenus, il y a une surabondance de service religieux dans la paroisse de Sierre. Le culte germanophone qui a été supprimé est le culte du soir, car dès qu'il y avait un culte en allemand ou en français le matin, le culte du soir réunissait souvent moins de 10 personnes
Le fait d'avoir réduit le nombre de culte a permis une meilleure fréquentation des cultes subsistant et également aux fidèles de mieux se rencontrer. Le Conseil de paroisse n'a donc nullement voulu réduire le nombre de cultes sans réfléchir à ces aspects
- Jean-Jacques Mäusli (JM) souligne le bon niveau qualitatif des procès-verbaux des assemblées et ceux du Conseil de paroisse, qui ont abordé de manière complète les différents aspects de la vie paroissiale. La qualité du travail des membres du Conseil de paroisse est également mise en exergue.
Il souhaite une transmission brève et régulière des informations sur les autres paroisses de l'EREV et au statut de paroisse bilingue à Sierre qu'il faut pérenniser aussi sous la forme de cultes bilingues
- GC souligne que, outre les cultes bilingues un dimanche sur cinq et les cultes de Fêtes (Noël, Pâques, sauf à Pentecôte vu que les confirmations se tiennent à ce moment-là), il y a toujours environ 10 cultes bilingues par an.
- JM évoque la question des repas entre paroissiens. GC rétorque qu'il y a, entre les

déjeuners et les dînes, environ un repas organisé chaque mois. GC regrette malheureusement que l'affluence aux repas qui suivent les cultes et souvent faible. Ainsi, à la Fête de paroisse, un tiers des personnes présentes au culte bilingue n'a pas pris part au repas qui a suivi, la même remarque concerne les pique-niques à Chandolin. De même, à la soupe de Carême réunissant protestants et catholiques il n'y avait pas plus de 35 personnes.

- PV exprime les remerciements du Conseil de paroisse et tient à féliciter DD pour son engagement et les excellentes idées qu'elle a apportées à la paroisse, et félicite aussi Claire-Marie Cavin (CC), comme les enfants de GC et CC, pour les multiples travaux de préparation des activités qu'elle assume depuis 10 ans également.
- GC exprime la satisfaction que lui amène le fait d'exercer son ministère à Sierre, ainsi que les excellents rapports avec le Conseil. Il rappelle également que cela fait 20 ans qu'il avait commencé sa suffragance.
- AZ déclare conclue cette assemblée et invite les participants à prendre part à l'apéritif servi pour l'occasion.

La Présidente
de l'Assemblée de Paroisse

Agnes Zollinger

Pour le Secrétaire

Rémy Fankhauser